

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

---

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -  
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 154

présenté par  
M. Didier Paris

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 113, substituer aux mots :

« ces magistrats »

les mots :

« un magistrat remplissant les conditions fixées au premier alinéa ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel